

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

SOMMAIRE

Programme du Rallye
Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs
Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

- Art. 1P Organisation
- Art. 2P Assurances
- Art. 3P Concurrents et pilotes
- Art. 4P Voitures et équipements
- Art. 5P Identification des voitures et Publicité
- Art. 6P Sites et Infrastructures
- Art. 7P Déroulement du Rallye
- Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
- Art. 9P Classements
- Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :
-Carte et Itinéraire 1^{ère} Etape
-Carte et Itinéraire 2^{ème} Etape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 5 Avril 2018
Ouverture des engagements	Lundi 5 Avril 2018
Clôture des engagements	Lundi 14 Mai 2018
Parution du road-book	Vendredi 18 Mai 2018
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 19 et Dimanche 20 Mai 2018 Mercredi 23 Mai et jeudi 24 mai 2018 de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
Liste des Engagés et Attribution des numéros	Lundi 21 Mai 2018
Vérifications des Documents Place St-Nicolas – BASTIA	Vendredi 25mai 2018 de 10H00 à 17H00
Vérifications des Voitures Place St-Nicolas – BASTIA	Vendredi 25mai 2018 de 10H15 à 17H30
Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 25mai2018 à 10H30
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} Etape	Vendredi 25mai2018 à 19H00
Départ de la 1 ^{ère} Etape Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Vendredi 25mai2018 à 20H30 Vendredi 25mai2018 à 22H46
Publication des résultats partiels Provisoires de la 1 ^{ère} Etape et ordre et heures de la 2 ^{ème} étape	Samedi 26mai2018 à 1H30
Départ de la 2 ^{ème} Etape (1 ^{er} VHC) Arrivée de la 2 ^{ème} Etape (1 ^{er} VHC)	Samedi 26mai2018 à 8H30 Samedi 26mai2018 à 18H03
Publication des résultats provisoires du rallye	Samedi 26mai2018 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 26mai2018 à 20H00 Place St Nicolas.

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE BASTIA

1^{ère} REUNION

VENDREDI 25 mai2018
17 H 30

2^{ème} REUNION

SAMEDI 26 mai2018
00 H 30

3^{ème} REUNION

SAMEDI 26mai2018
18 H 00

PALMARES

De 1970 à 1995

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Mimi GIUSTI
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1974	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1975	Jacques HENRY	M. GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1979	Bernard BEGUIN	LENNE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	P. GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI

PALMARES

De 1996 à 2017

1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Frédéric NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal trojani	J.N Vesperini

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
Organise les 25 et 25mai2018 avec le concours de

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA**

Et la participation de la

COLLECTIVITE DE CORSE

De la

VILLE DE BASTIA

48^{ème} RALLYE NATIONAL « RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 301 DU 13/11/2018.

Le 48^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Daniel BALDASSARI

Vice Président : Pierre GIUNTINI
Nicolas D'ULIVO
Lucien MARSICANO

Secrétaire Général : Angélique PAOLINI

Trésorier Général : Laurent MAZOTTI

Membres :

Jean-Marie MURATI

François SICURANI

Magali GRENAT

Jean-Paul LAZZARINI

Antoine ANGELINI

Anthony GANDOLFI

Christian CANADA

François-Marie GHELARDINI

Christophe OLIVIERI

Fabiola CALISTI

Fabrice ESQUIROL

Michel LANDOLFINI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@yahoo.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE :

Mairie de BASTIA pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Daniel BALDASSARI N°5820

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre des prescriptions générales édictées par la FFSA.

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

Du Lundi 21 Mai 2018 au Jeudi 24 Mai 2018, au siège de l'ASA BASTIAISE.
Du Vendredi 25 Mai 2018 au Samedi 26 Mai 2018 au PC COURSE DU RALLYE – MAIRIE DE BASTIA.
Tableau d'informations aux Parcs de Regroupement de Place St-Nicolas BASTIA et de SANTA SEVERA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jacques PAOLI n° 2692
Président du collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH (Président) N°4626
Membres du collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Commissaire Sportif Stagiaire	Frédérica CASANOVA
Directeur de Course	Antoine CASANOVA N°4042
Directeurs de Course Adjoints	Sylvie ZYCH N°3416
Directeur de Course Rallye 2	Laurent FABRE N°49196
Directeur de Course Adjoint responsable des vérifications et de la publicité	Laurent FABRE N°49196
Directeur de Course Adjoint responsable du véhicule tricolore	Cathy BAILE N°174066
Commissaires chargés des Relations avec les Concurrents	Vincent FATACCIO N°8025 Catherine BELON N°162324
Médecin Chef	Dominique SIMEONI N°232050
Juges de faits	Antoine RIBEIRO N°246685
Délégués de la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Christian CANADA N°7252 Noël BASTIANAGGI N°2221
Commissaire Technique Responsable	RAMU Michel N° 2669
Commissaires Techniques	Jean CAMPANA N°4045 Henri PINET N°11855 Valérie ROUSTAND N°122514 Christophe OLIVIERI N°169602 Christian PERROT N°1248
Commissaires Technique Rallye2	Christophe OLIVIERI N°169602
Chronométrateurs	Jacky PINON n°5330 André ANTONETTI N°10967
Secrétaire du Meeting	Laurent MAZOTTI

Secrétaire du Collège	Magali GRENAT
Responsable des Classements	LC CHRONO
Responsable des Parcs	A. ANGELINI
Responsables du Matériel	Christian CANADA N°7252
Responsables de la Remise des Prix	Lucien MARSICANO N°218493

1.2P. ELIGIBILITE

Le 48^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

**Championnat de France 2^{ème} Division
La Coupe de France des Rallye - Coefficient 4
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise**

1.3P. VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le : 25/05/2018 de 10 h à 17h00 à : La CCI – Terminal Sud – Bastia.

Les vérifications des voitures auront lieu le 25/05/2018 de 10h15 à 17h30 sur la place St Nicolas – Bastia.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 21 mai 2018.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station VITO

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 14 Mai à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum (100 modernes), + 20 vhc + 20 vhrs.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

600.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs
1200.00 Euros sans la publicité des organisateurs
500.00 Euros pour équipage 100% ASA Bastiaise
550.00 Euros pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Bastiaise
+ 24€ pour le suivi des voitures

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

1^{ère} Etape suivant liste des ordres de départ – 1^{ère} Etape du Rallye – le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} Etape.

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T (RRC), Super 1600
- Groupe R
- Groupe N et FN, N2 Série
- Groupe F 2000
- GT de Série
- GT + (sous conditions cf art 4.1 du règlement standard des rallyes)

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE BASTIA

COLLECTIVITE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmX110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmX110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 316.15 Km, divisé 2 étapes et 9 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.88 Km.

VENDREDI 25 MAI 2018 – 1^{ère} Etape BASTIA-BASTIA

E.S. 1 :	POGGIO D'OLETTA – COL DE TEGHIME	8,15km
E.S. 2 :	CARDO – BASTIA	3,00km
	<u>Total ESS :</u>	11.15 Km

Total 1ère Etape

TOTAL km : 50,91Km

SAMEDI 26 MAI 2018 – 2^{ème} Etape BASTIA-BASTIA

E.S. 3 – 5 – 7:	MACINAGGIO – ERSA	11.70 Km x 3 = 35.10 Km
E.S. 4 – 6 – 8:	MORSIGLIA – CAGNANO	23,01KM x3 - 69,03KM
	<u>Total : ESS :</u>	<u>104, 13 Km</u>
	<u>Total 2^{ème} Etape :</u>	<u>133.52KM</u>
	Total km:	<u>288,56 km</u>

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

- **Samedi 19 MAI 2018 et Dimanche 20 MAI 2018**
- **Mercredi 23 MAI 2018 et Jeudi 24 MAI 2018**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41
Internet : www.asa-bastiaise.com - E-mail : asabastiaise@yahoo.fr

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste	Chasuble jaune « Chef de poste »
Commissaire de route	Chasuble orange

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* **NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1^{ère} et 2^{ème} Etapes et l'ordre de départ de la 1^{ère} et 2^{ème} Etapes seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » de la Mairie de Bastia le Vendredi 25 MAI 2018 à 01H30 et le Samedi 26 MAI 2018 à 19H00.

Le classement Final provisoire sera affiché le Samedi 25MAI2018 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi :
1 Classement Général, tous groupes confondus,
1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT, GT +, R, N2 Série)
1 Classement par classe,
1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1 ^{er} Scratch	550€
2 ^{ème} Scratch	400€
3 ^{ème} Scratch	250€

Prix par Classes :

De 1 à 4 Partants : le 1^{er} 25% du Montant du droit de l'engagement
De 5 à 11 Partants : le 1^{er} 35% du Montant du droit de l'engagement

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

**LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 26 MAI 2018 A 20H00
PLACE ST NICOLAS**

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.